

République Française
Département de la Haute-Marne
Arrondissement de Langres
Commune de Saints-Geosmes

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Saints-Geosmes

SEANCE DU 12 AVRIL 2022

Date de la convocation : 4 Avril 2022

Date d'affichage : 13 Avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le douze Avril à vingt heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Jacky MAUGRAS, maire.

Présents : AUBRY ROMAIN, BONNOTTE NADINE, CAUSERET EDITH, DETOURBET BERNARD, GAGNOT-BAZIN DANIELE, GARBINO GERARD, GOUVERNEUR SYLVIE, GUENIOT FRANCOIS, HUMBLLOT EVELYNE, MARCOUX VERONIQUE, MAUGRAS JACKY, MINOT CHANTAL, MIOT ERIC, MONIER MICHELE, ROUSSEL EMMANUEL, ROYER MARC, WARNET CHRISTIANE

Représentés : ZENDER SEBASTIEN par GUENIOT FRANCOIS

Absents excusés : SIMEANT ALAIN

Secrétaire : Monsieur MAUGRAS JACKY

Le compte-rendu de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité.

La séance est ouverte.

M. le Maire informe le Conseil Municipal des déclarations d'intentions d'aliéner des biens pour lesquels la Communauté de Communes du Grand Langres n'a pas usé de son droit de préemption urbain, à savoir :

- Immeuble bâti - Section AD 76 – 7 Route d'Auberive à Sts-Geosmes
- Immeuble bâti - Section AC 192 et 300 – 2 Impasse de la Courvée à Sts-Geosmes
- Immeuble bâti – Section AE 100 – 3 Rue de la Vignotte à Sts-Geosmes
- Immeuble non bâti – Section ZR 247 – Lotissement Poirier au Ciel à Sts-Geosmes

Approbation des comptes de gestion et des comptes administratifs 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les comptes de gestion 2021 du Trésorier qui sont en concordance avec les comptes administratifs 2021 de la commune

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, hors la présence du maire qui n'a pas pris part au vote, à l'unanimité approuve :

- les comptes administratifs 2021 du budget principal, du budget Eau-Assainissement de Sts-Geosmes, du budget Eau-Assainissement de Balesmes s/Marne et des budgets annexes Immobilier d'entreprises, Lotissement Poirier au Ciel, Lotissement Champ de Monge, Lotissement Les Frênes présentés par M. François GUENIOT, 1^{er} adjoint, comme suit :

1/ Budget Principal de Saints-Geosmes

FONCTIONNEMENT	excédent	1 572 193,33
INVESTISSEMENT	déficit	-614 524,17
RESULTAT	excédent	957 669,16

2/ Budget Eau-Assainissement Saints-Geosmes

FONCTIONNEMENT	excédent	97 725,95
INVESTISSEMENT	excédent	58 144,44
RESULTAT	excédent	155 870,39

3/ Budget Eau-Assainissement Balesmes sur Marne

FONCTIONNEMENT	excédent	11 749,40
INVESTISSEMENT	excédent	20 790,01
RESULTAT	excédent	32 539,41

4/ Budget Lotissement Poirier au Ciel

FONCTIONNEMENT	déficit	0,00
INVESTISSEMENT	déficit	-29 457,25
RESULTAT	déficit	-29 457,25

5/ Budget Lotissement ZAE Champ de Monge

FONCTIONNEMENT	excédent	74 348,50
INVESTISSEMENT	déficit	-201 379,77
RESULTAT	déficit	-127 031,27

6/ Budget Lotissement Les Frènes

FONCTIONNEMENT	excédent	0,26
INVESTISSEMENT	déficit	- 217 605,52
RESULTAT	déficit	- 217 605,26

7/ Budget Immobilier d'Entreprises

FONCTIONNEMENT	excédent	11 236,50
INVESTISSEMENT	déficit	-104 747,16
RESULTAT	déficit	-93 510,66

Affectation des résultats exercice 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité l'affectation des résultats de l'exercice 2021 au budget primitif 2022, comme suit :

Budget Général commune

Excédent Fonctionnement en RECETTES Fonctionnement	Compte 002	957 669,16
Déficit Investissement en DEPENSES Investissement	Compte 001	-614 524,17
Couverture du besoin de financement section Investissement en RECETTES	Compte 1068	614 524,17

Budget Eau-Assainissement Saints-Geosmes

Excédent Fonctionnement en RECETTES Fonctionnement	Compte 002	97 725,95
Excédent Investissement en RECETTES Investissement	Compte 001	58 144,44

Budget Eau-Assainissement Balesmes sur Marne

Excédent Fonctionnement en RECETTES Fonctionnement	Compte 002	11 749,40
Excédent Investissement en RECETTES Investissement	Compte 002	20 790,01

Budget Lotissement Poirier au Ciel

Déficit Fonctionnement en DEPENSES Fonctionnement	Compte 002	nul
Excédent Investissement en RECETTES Investissement	Compte 001	-29 457,25

Budget Lotissement ZAE Champ de Monge

Excédent Fonctionnement en RECETTES Fonctionnement	Compte 002	74 348,50
Déficit Investissement en DEPENSES Investissement	Compte 001	-201 379,77

Budget Lotissement Les Frênes

Excédent Fonctionnement en RECETTES Fonctionnement	Compte 002	0,26
Déficit Investissement en DEPENSES Investissement	Compte 001	-217 605,52

Budget Immobilier d'Entreprises

Couverture du besoin de financement section Investissement RECETTES	Compte1068	11 236,50
Déficit Investissement en DEPENSES Investissement	Compte 001	-104 747,16

Taux d'imposition locaux 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité, les taux d'imposition locaux pour l'année 2022, sans augmentation, à savoir :

Foncier bâti : 34,18 % (taux communal + taux départemental)

Foncier non bâti : 14,59 %

Subventions aux associations 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote les subventions de fonctionnement aux associations pour l'année 2022, comme suit :

Subventions aux Associations à caractère humanitaire ou médical : c/6574

- Restos du Cœur	500.00 €
- Ass. Parents Enfants Inadaptés Hte-Marne (APEI)	160.00 €
- Amicale Donneurs de Sang	100.00 €
- Croix Rouge Française	150.00 €
- Secours Catholique	250.00 €
- Secours Populaire	250.00 €
- Ass. Donneurs d'Organes (ADOT)	100.00 €
- Ass. Adultes et jeunes handicapés (APAJH)	100.00 €
- Ligue contre le cancer	150.00 €
- Ass. Française des scléroses en plaques (AFSEP)	100.00 €
- Paniers solidaires	340.00 €
	2 200.00 €

Subventions aux Associations Diverses : c/6574

- Prévention Routière	100.00 €
- Foyer socio-éducatif collège Les Franchises	105.00 €
	205.00 €

Subventions aux Associations Locales : c/6574

- Association Parents Elèves « Les P'tits Loups »	750.00 €
- Foot Ball Club Saints-Geosmes	4 000.00 €
- Foot Ball Club Sud 52	500.00 €
- Association Saints-Geosmes en Forme	3 500.00 €
- Société Chasse Sts-Geosmes	250.00 €
- Société Chasse Balesmes	100.00 €
	9 100.00 €

Subventions exceptionnelles : c/6574

- Ass. Amicale santé Loisirs	400,00 €
- Les Chênes Verts Subvention (exceptionnelle 40 ans)	1 000,00 €
- Croix Rouge Française	350,00 €
	<u>1 750,00 €</u>

Montant total : 13 255.00 €

Le Conseil Municipal décide d'inscrire ces sommes au budget primitif 2022.

Subvention Mission Locale

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de verser une subvention de fonctionnement pour l'année 2022, d'un montant de 4 000 euros à l'Association « Mission Locale de l'Arrondissement de Langres » pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans sur le territoire de Langres et autorise M. le Maire à signer une convention de partenariat, pour une durée d'un an, entre la commune de SAINTS-GEOSMES et la Mission Locale de l'Arrondissement de Langres.

Cette dépense sera imputée au compte 6745.

Budget primitif 2022 Commune nouvelle

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le budget primitif 2022 de la commune nouvelle de SAINTS-GEOSMES, qui s'équilibre comme suit :

- FONCTIONNEMENT :	Recettes : 2 314 132.16 €
	Dépenses : 2 314 132.16 €
- INVESTISSEMENT :	Recettes : 3 720 135.33 €
	Dépenses : 3 720 135.33 €

Budget primitif 2022 Eau et Assainissement Sts Geosmes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le budget primitif 2022 du service Eau-Assainissement de SAINTS-GEOSMES, qui s'équilibre comme suit :

- FONCTIONNEMENT :	Recettes : 251 869.30 €
	Dépenses : 251 869.30 €
- INVESTISSEMENT :	Recettes : 247 513.74 €
	Dépenses : 247 513.74 €

Budget primitif 2022 Eau et Assainissement Balesmes sur Marne

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le budget primitif 2022 du service Eau-Assainissement de BALESMES SUR MARNE, qui s'équilibre comme suit :

- FONCTIONNEMENT :	Recettes : 48 111.40 €
	Dépenses : 48 111.40 €
- INVESTISSEMENT :	Recettes : 84 673.01 €
	Dépenses : 84 673.01 €

Budget primitif 2022 Lotissement Poirier au Ciel

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le budget primitif 2022 du budget annexe Lotissement d'habitations « Poirier au Ciel », qui s'équilibre comme suit :

- FONCTIONNEMENT :	Recettes : 176 730.70 €
	Dépenses : 176 730.70 €
- INVESTISSEMENT :	Recettes : 169 457.25 €
	Dépenses : 49 457.25 €

Budget primitif 2022 Lotissement Champ de Monge

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le budget primitif 2022 du budget annexe ZAE Champ de Monge de SAINTS-GEOSMES, qui s'équilibre comme suit :

- FONCTIONNEMENT :	Recettes : 232 712.50 € Dépenses : 232 712.50 €
- INVESTISSEMENT :	Recettes : 301 379.77 € Dépenses : 301 379.77 €

Budget primitif 2022 Lotissement les Frênes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le budget primitif 2022 du budget annexe « Lotissement les Frênes », qui s'équilibre comme suit :

- FONCTIONNEMENT :	Recettes : 636 610.52 € Dépenses : 636 610.52 €
- INVESTISSEMENT :	Recettes : 854 215.78 € Dépenses : 854 215.78 €

Budget primitif 2022 Immobilier d'entreprises

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le budget primitif 2022 du budget annexe « Immobilier d'Entreprises Les Mennetriers », qui s'équilibre comme suit :

- FONCTIONNEMENT :	Recettes : 12 400,00 € Dépenses : 12 400,00 €
- INVESTISSEMENT :	Recettes : 105 247.16 € Dépenses : 105 247.16 €

Cession terrain communal lieudit "Proche le Fourneau" à FB6 pour réalisation d'un restaurant BURGER KING

Dans le cadre de la construction du restaurant BURGER KING, le Groupe BERTRAND sollicite l'acquisition d'une bande de terrain communal d'une superficie de 185 m² en limite du territoire de Langres.

Considérant que cette emprise fait partie du domaine public communal, il convient de procéder à la désaffectation et au déclassement de cette bande de terrain du domaine public vers le domaine privé de la commune, puis de le céder pour un montant de 1110 € ; le pôle évaluation domaniale ayant estimé à 6 €/m² le terrain concerné.

Considérant que cette parcelle est attenante à une propriété privée et ne constitue aucun intérêt pour la commune et l'oblige à un entretien régulier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Constate préalablement la désaffectation du domaine public de la bande de terrain d'une superficie de 185 m² cadastrée section AA n°69 et approuve son déclassement du domaine public communal pour le faire entrer dans le domaine privé communal ;

- Approuve la cession de la parcelle cadastrée à FB6 à PARIS, pour un montant total de 1 110 € TTC, désigne l'Etude de Me GUICHARD-DOUCHE D'AUZERS, notaire, afin de rédiger l'acte notarié ; les frais correspondants seront à la charge de l'acquéreur, et autorise le Maire à signer tous actes et documents se rapportant à cette cession.

Cession terrain communal lieudit "Combe Benard" et terrain lieudit « Aux Ormes »

M. le Maire informe le conseil municipal de deux demandes d'intention d'acquérir des terrains communaux. Considérant que des divisions parcellaires sont nécessaires, les documents d'arpentage sont en cours et le conseil municipal se prononcera donc ultérieurement.

Modification des statuts du SDED 52 - Adhésion Communauté de Communes des Portes de Meuse

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne un avis favorable

- à la demande d'adhésion de la Communauté de Communes des Portes de Meuse au SDED 52 à compter du 1^{er} janvier 2023 et prend acte à la même date du transfert de sa compétence « traitement des déchets ménagers et assimilés »,
- aux modifications statutaires du SDED 52.

Tarifs 2023 Taxe Locale sur Publicité Extérieure

Pour l'année 2023, le conseil municipal, après avoir pris connaissance des tarifs actualisés pour l'année 2023, et considérant que la commune peut fixer les tarifs à niveaux inférieurs aux tarifs maximaux, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité maintenir les tarifs votés en 2022.

Remboursement Frais de contentieux

M. le Maire rappelle que la commune déléguée de BALESMES SUR MARNE a fait réaliser en 2020, des travaux de curage de la Marne par la Sté TPL 52 sise à BALESMES SUR MARNE.

Ces travaux n'ayant pas été autorisés par la Direction Départementale des Territoires de Haute-Marne, la Commune et la Société TPL 52 ont dû s'acquitter, chacun, d'une amende de 1 000 euros.

Le Conseil Municipal, considérant que l'entreprise TPL 52 n'a fait qu'exécuter les travaux que la commune lui avait commandés, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de rembourser à la Société TPL 52 à Balesmes sur Marne, la somme de 1 000 euros correspondant au montant de l'amende qu'elle a réglée.

M le Maire est autorisé à signer toutes pièces utiles dans ce cadre.

Attribution numéros de voirie

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'attribuer de nouveaux numéros de voirie, comme suit :

- N° 2 Rue Champ Bouillon à SAINTS-GEOSMES (52200) pour la parcelle cadastrées Section ZR n° 94
- N° 5 Rue du Murot à SAINTS-GEOSMES (52200) pour la parcelle cadastrée Section AD n° 313

sur lesquelles une maison individuelle est en construction.

La présente délibération sera transmise au centre des Finances Publiques – Service du Cadastre à Chaumont.

Questions diverses

- 1) M. le Maire présente au conseil municipal divers documents, à savoir :
 - les avenants au marché de construction du pôle social
 - la liste des contrats, conventions, marchés passés en 2022 dans le cadre des délégations du conseil municipal au maire
 - le planning des travaux d'aménagement de la Place de la mairie de Balesmes dont l'inauguration est envisagée pour le 11 novembre 2022
 - le tableau des indemnités perçues par les élus en 2021
- 2) Une réunion publique ouverte aux habitants de BALESMES se tiendra le samedi matin 7 mai 2022 et aura pour objet la présentation des différents scénarios pour la mise aux normes de l'assainissement de la commune de Balesmes
- 3) François GUENIOT fait le point sur les travaux en cours de restructuration du cimetière de Saints-Geosmes suite à la reprise des concessions en déshérence. Plus de 50 tombes ont été relevées et seront libérées. Comme convenu lors de la procédure, les tombes anciennes (tombes des religieux) classées comme relevant du patrimoine communal ont été nettoyées. Les soldats morts pour la France ont été regroupés dans un caveau communal à proximité du Carré Militaire. Un nouveau règlement du cimetière sera mis en place.
- 4) Les travaux de la seconde phase de vidéoprotection sont en cours. Une réception des travaux avec tous les services concernés sera programmée.

- 5) Dans le cadre de la convention conclue entre la commune et l'association « La Montagne », un groupe de jeunes participe aux « ateliers jeunes » pendant les vacances d'avril, et effectue divers travaux d'entretien du village (peinture des bancs, des bornes incendie, etc).
- 6) La question de la fin de l'éclairage public la nuit sera étudiée en commission des travaux.
- 7) La commune est dans l'attente de devis suite à un problème de fuite sur la toiture de l'Eglise de Balesmes.
- 8) Dans le cadre du protocole « Participation Citoyenne », une réunion sera programmée prochainement avec la Gendarmerie, les élus et les référents communaux afin de faire le point sur les évolutions du dispositif.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22h30 .

Fait à SAINTS-GEOSMES, les jours, mois et an susdits

Le maire,

Jacky MAUGRAS

